

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL PIANTA
	David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
	Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Jacques CAZAUANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé)

RAPPORT N° 170330-43-SOC-

**CRECHES GRAIN DE SOLEIL ET LES POQUETETS
CONVENTIONS**

M. SOUMET expose :

CRECHE GRAIN DE SOLEIL A ARAMITS

Depuis 1988, l'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en Barétous était assuré par l'**Association pour l'Enfance en Barétous**, dans un local mis à disposition par la commune d'Aramits. La Communauté de Communes de la Vallée de Barétous a soutenu cet établissement Multi-accueil de 18 places, en liaison avec le Contrat Enfance Jeunesse. Une étude enfance-jeunesse réalisée en 2013 a confirmé la non-conformité des locaux existants et l'inadaptation du bâtiment aux travaux préconisés par la PMI.

Suite au transfert de la compétence "Petite Enfance" par arrêté préfectoral en date du 06/02/2014, la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous a construit un nouveau bâtiment de 20 places au stade à Aramits. Afin de mettre ces locaux à disposition de l'Association, il a été décidé d'établir une convention de mise à disposition avec l'**Association pour l'Enfance en Barétous**.

Il appartient désormais à la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn de signer ladite convention.

CRECHE LES POQUETETS A BEDOUS

Depuis 1998, l'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans était assuré par l'**Association « Les Poquetets »**, dans un local provisoire mis à disposition par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe.

En 2004, la Collectivité a porté la maîtrise d'ouvrage de la création du Centre Multiservices Fénart, offrant ainsi des locaux adaptés à l'établissement Multi-accueil de 15 places. Ce projet a été réalisé en lien avec le contrat enfance jeunesse.

Afin de mettre ces locaux à disposition de l'**Association « Les Poquetets »**, la CCVA avait établi une convention qui doit être renouvelée par la nouvelle Communauté de Communes.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CONFIRME** la mise à disposition des locaux d'Aramits et de Bedous respectivement à l'Association pour l'Enfance en Barétous et à l'association Les Poquetets
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17

le 13 mars 2017
OLORON STE MARIE
64400 Pyrénées Atlantiques



Le Président

Daniel LACRAMPE